



COMPTE-RENDU

**DE LA PRÉSIDENTE DU JURY
AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ORGANISATEUR EN 2019
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL
DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE
Spécialité "Espaces verts et naturels"
EN PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE GESTION
DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

I – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
A) L'épreuve écrite	page 3
1. Description de l'épreuve écrite	page 3
1.1. Sur la forme	page 3
1.2. Sur le fond	page 4
2. Analyse des résultats.....	page 4
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 6
3.1. Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence	page 6
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 6
3.3. Le niveau d'études des candidats présents	page 6
3.4. La préparation à l'examen professionnel des candidats présents.....	page 7
3.5. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents	page 7
3.6. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 7
B) L'épreuve orale d'admission	Page 7
1. Description de l'épreuve orale d'admission.....	page 8
1.1. Sur la forme.....	page 8
1.2. Sur le fond	page 8
2. Analyse des résultats	page 9
III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	page 10
1. L'origine géographique des candidats admis	page 10
2. Le niveau d'études des candidats admis	page 10
3. La préparation des candidats admis	page 10
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis.....	page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 11
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION	page 11

I. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2019 l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade dans la spécialité "espaces verts et naturels" en partenariat avec les Centres de Gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves : une épreuve écrite affectée d'un coefficient 1 et une épreuve orale affectée d'un coefficient 1 également.

La réglementation prévoit que :

- Toute note **inférieure à 5 sur 20** à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission **entraîne l'élimination** du candidat.
- Tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20 à l'épreuve écrite est autorisé à présenter l'épreuve orale d'admission,
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (écrite + orale) est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de **fixer le seuil d'admission**.

II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

1. Description de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 11 avril 2019 au Parc des Expositions de PAU. **7 candidats** se sont présentés à cette épreuve écrite sur 12 candidats inscrits.

1.1. Sur la forme

Elle consiste en "la **rédaction d'un rapport technique** portant sur la spécialité "espaces verts et naturels". Ce rapport est **assorti de propositions opérationnelles**" (durée : 3 H 00 - coefficient 1).

Le dossier rassemble plusieurs documents de nature et de forme variées (juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée, exemple de cas concrets...) et compte une vingtaine de pages.

Le rapport a pour but **d'informer rapidement et efficacement** le destinataire, en général en position d'autorité hiérarchique, sur les **problématiques essentielles** du sujet. De plus, s'inscrivant le plus souvent dans un processus de prise de décision, le rapport doit proposer **des solutions opérationnelles adaptées** au(x) problème(s) soulevé(s) tout en respectant les exigences formelles de présentation du rapport (timbre, destinataire, objet...).

Le rapport constitue **un support** et éventuellement un **outil d'aide à la décision**.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève) ;
- **proposer deux parties** distinctes :
 - une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc...) ;
 - une seconde partie qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- **rédiger intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

1.2 Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
- **mobiliser des connaissances professionnelles** pour élaborer des **propositions opérationnelles** ;
- **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- **produire en temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible ;
- se **positionner professionnellement**.

Sur la partie informative, le candidat doit éviter de :

- **restituer les informations de manière allusive** ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2, ...),
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

Sur la partie "propositions", le candidat doit :

- **exploiter le dossier** et valoriser les informations,
- **faire appel à ses propres connaissances**,
- dégager **des solutions réalistes, adaptées au contexte**, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens humains, matériels et financiers à mobiliser, contraintes...

Un rapport qui se contenterait de résumer successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire composé** à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.**

2. Analyse des résultats

Pour cette session 2019, le sujet portait sur la préservation de la ressource en eau dans la gestion des espaces verts (consultable sur le site www.cdg-64.fr).

Les correcteurs notent que le sujet, s'inscrivant dans le cadre du développement durable, posait une problématique d'actualité, à la fois technique et végétale, rencontrée dans de nombreuses collectivités.

Les correcteurs apportent les précisions suivantes, au regard des notes attribuées et du barème de notation :

Sur la partie informative (notée sur 10 points) :

- Pour les copies n'ayant pas obtenu la moyenne à cette partie, les candidats :
 - manifestent des difficultés d'analyse et de synthèse des documents : analyse trop généraliste et peu approfondie, pas de référence aux données précises fournies dans les documents, documents partiellement traités ;
 - ne maîtrisent pas complètement la méthodologie du rapport : développement trop succinct, parties déséquilibrées.
- Pour les copies ayant obtenu la moyenne à cette partie, les candidats :
 - ont bien restitué l'ensemble des documents et ont su extraire les thèmes principaux,
 - ont élaboré un plan cohérent et structuré,
 - ont rédigé cette partie de manière fluide.

Sur la partie "propositions" (notée sur 10 points également) :

- Pour les copies n'ayant pas obtenu la moyenne, les candidats :
 - ont eu une approche trop théorique et n'ont pas proposé de pistes opérationnelles, ni d'étapes à suivre pour la mise en œuvre de solutions ;
 - ont proposé parfois des stratégies inadaptées.
- Pour les copies ayant obtenu une note supérieure à 5/10, les candidats :
 - ont fait un effort de construction d'un plan et de rédaction,
 - ont proposé des solutions concrètes et adaptées à la demande,
 - ont défini les objectifs et ont réfléchi à une mise en œuvre par étapes,
 - maîtrisaient la méthodologie de projet.

Les correcteurs tiennent à préciser que les documents comportaient beaucoup d'informations sur les innovations en techniques d'arrosage et peu sur la remise en question de la palette végétale pour économiser l'eau. La plupart des candidats a donc suivi cette tendance du dossier en proposant de revoir le réseau d'arrosage avant de réfléchir à un renouveau de la palette végétale de la collectivité. Néanmoins, quelques-uns ont tout de même fait l'inverse en priorisant l'étude des choix de végétaux.

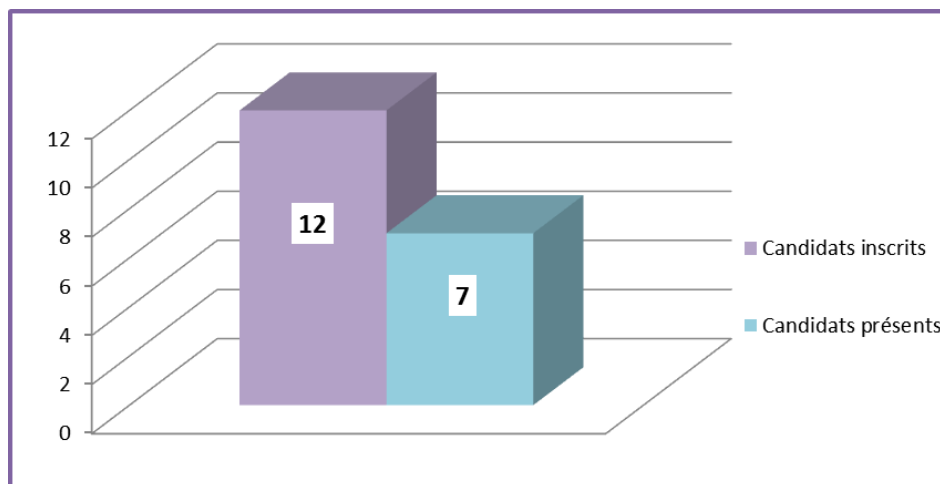
Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats	Notes éliminatoires (<5/20)	Notes >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
7	1	2	4	1	16	10,39

3. Données statistiques sur les candidats présents

Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence

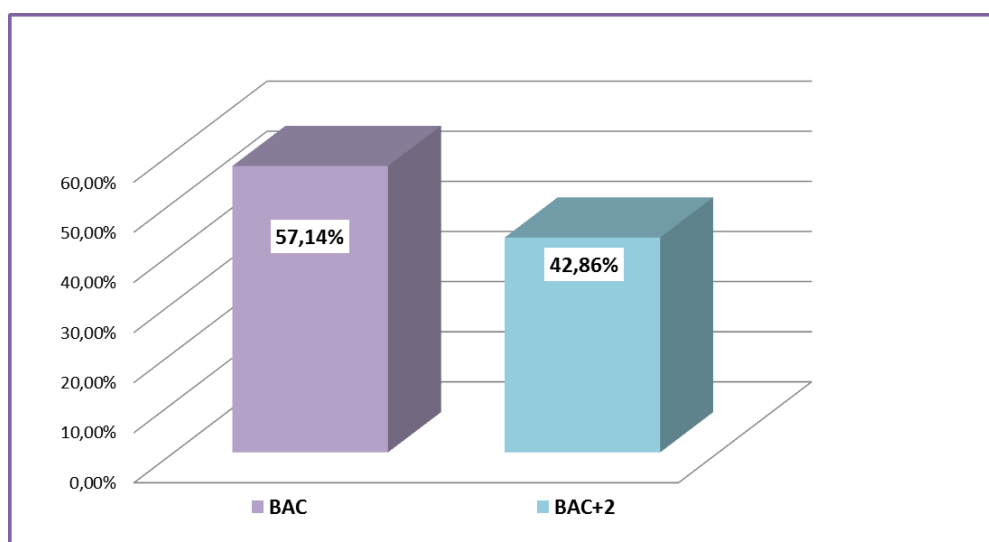


Soit un taux d'absents de **41,67 %**

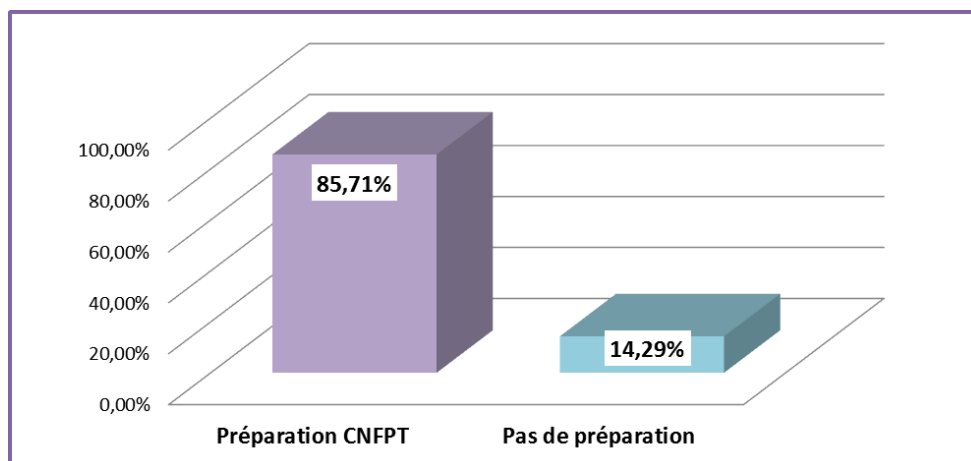
3.2 L'origine géographique des candidats présents

Tous les candidats sont issus de la région Nouvelle-Aquitaine.
14,29 % de candidats sont issus du département 64.

3.3 Le niveau d'études des candidats présents



3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



3.5 La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents

Homme	100 %
Moyenne d'âge	43 ans (de 29 ans à 53 ans)

3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Nombre de présentation	% de candidats
1ère fois	85,71%
une fois	14,29%

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les membres du jury se sont réunis le 24 mai 2019 afin d'examiner les résultats de l'épreuve écrite. **Un candidat** a obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20). **Six candidats** ont été convoqués pour présenter l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée le **vendredi 28 juin 2019** à l'UFR Droit, Économie et Gestion de l'Université de PAU et des Pays de l'Adour.

1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en "un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat** portant sur son **expérience professionnelle** ; elle se poursuit par des **questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt**" (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)".

L'épreuve d'entretien a pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- sa **capacité** à rendre compte clairement de son expérience professionnelle ;
- ses **compétences dans le domaine des espaces verts et naturels** ;
- son **aptitude** à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 2^{ème} classe.

1.1. Sur la forme

L'épreuve est scindée en deux parties :

- l'exposé du candidat de 5 minutes au plus,
- l'entretien de 15 minutes qui prend la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses** destinés à "**apprécier ses connaissances, notamment dans la spécialité "espaces verts et naturels"**".

1.2. Sur le fond

a) *Partie "exposé du candidat" portant sur les acquis de son expérience professionnelle*

Le candidat doit :

- **présenter un exposé clair, construit**, qui dépasse la simple énumération chronologique,
- **mettre en avant** les acquis de son expérience professionnelle,
- **faire comprendre sa motivation** pour accéder au grade de technicien principal territorial de 2^{ème} classe,
- **présenter son projet professionnel**,
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou, à l'inverse, trop court est pénalisé).

Il peut retracer son parcours de formation (initiale, continue, stages...).

b) *Partie "Entretien" permettant d'apprécier ses connaissances notamment dans la spécialité "espaces verts et naturels"*.

Le candidat est évalué sur :

- **Ses connaissances techniques dans la spécialité "espaces verts et naturels" :**
 - le cadre réglementaire et institutionnel,
 - l'ingénierie,
 - l'organisation et la gestion de service...

Pour cette partie, les membres du jury s'appuient sur le programme réglementaire de la spécialité "espaces verts et naturels" fixé par arrêté en date du 15 juillet 2011 en posant plusieurs questions permettant de mesurer la maîtrise par le candidat des connaissances réglementaires et techniques fondamentales dans la spécialité.

De plus, cette partie de l'épreuve peut aussi amener les membres du jury à sortir du domaine technique de la spécialité et **balayer plus largement l'environnement professionnel** au sein duquel le candidat est amené à exercer. En effet, au-delà de ses connaissances techniques et même si l'intitulé réglementaire ne le précise pas clairement, l'aptitude du candidat à exercer les missions d'un technicien principal de 2^{ème} classe suppose qu'il connaisse son environnement professionnel. Seront attendues de la part du candidat :

- **des connaissances sur les missions d'un technicien principal territorial de 2^{ème} classe** : les domaines d'intervention, les différents types de postes, le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise exigé, des notions d'encadrement, le positionnement hiérarchique et fonctionnel, des notions budgétaires et comptables...
- **des connaissances de base sur l'environnement professionnel**
 - la maîtrise des **grands principes de la Fonction Publique Territoriale** : sens du service public, droits et obligations des fonctionnaires...,
 - la maîtrise du **fonctionnement des collectivités territoriales** : structures, organisation, organes délibérants...,
 - un **positionnement** par rapport aux supérieurs hiérarchiques, aux élus...

Enfin, tout au long de l'entretien, les membres du jury évaluent également **la motivation du candidat** à devenir technicien principal territorial de 2^{ème} classe :

- son aptitude à se projeter dans ses futures fonctions de technicien principal territorial de 2^{ème} classe,
- sa préparation à l'examen professionnel et notamment de son exposé, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
- sa sensibilisation aux questions d'actualité.

Le candidat doit démontrer qu'il est réellement motivé et prêt à exercer les responsabilités qui lui seront confiées, **qu'il dispose d'un réel potentiel pour prétendre à cet avancement de grade** et qu'il fait preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelles**.

2. Analyse des résultats

Globalement, les membres du jury jugent le niveau des candidats plutôt bon, au vu des observations suivantes :

Pour la partie "exposé" :

- des exposés bien préparés, clairs et structurés,
- des parcours professionnels bien présentés.

Pour la partie "entretien" :

- de solides connaissances techniques dans la spécialité,
- une bonne connaissance de l'environnement territorial.

À la marge, les membres du jury ont relevé :

- quelques exposés confus ou non préparés, ne respectant pas le temps imparti de 5 minutes,
- des lacunes sur l'environnement professionnel,
- des attitudes peu professionnelles.

Les membres du jury communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats convoqués à l'épreuve orale	Notes éliminatoires (<5/20)	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE	Seuil d'admission
6	0	7/20	15/20	12/20	10/20

III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

À l'issue des délibérations du jury du vendredi 28 juin 2019 :

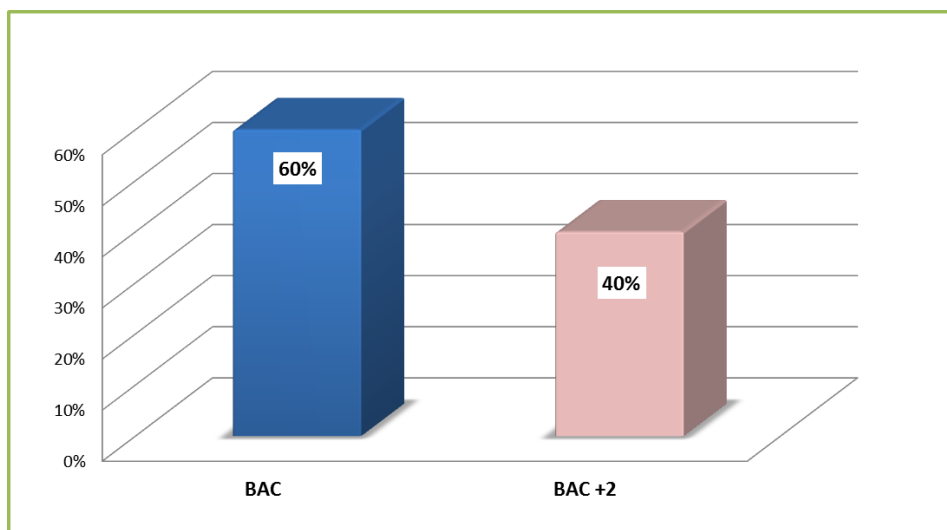
- 5 candidats (soit 83,33 %) ont été déclarés admis,
- 1 candidat (soit 16,67 %) a été ajourné.

Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **5 candidats admis**.

1. L'origine géographique des candidats admis

Parmi les candidats admis, tous sont issus de la région Nouvelle-Aquitaine. 20 % d'entre eux sont issus du département 64.

2. Le niveau d'études des candidats admis



3. La préparation des candidats admis

Tous les candidats admis ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis

Homme	100 %
Moyenne d'âge	41 ans (de 29 ans à 50 ans)

5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Nombre de présentation	% de candidats
1 ^{ère} fois	80 %
1 fois	20 %

IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNÉE 2019
Centres de Gestion partenaires	CDG région Nouvelle-Aquitaine
Nombre de candidats inscrits	12
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	7
Taux d'absents à l'épreuve écrite	41,67 %
Nombre de candidats ayant eu une note éliminatoire (<5/20) à l'épreuve écrite	1
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve orale	6
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	6
Moyenne des candidats à l'épreuve orale	12/20
Seuil d'admission	20/40 (10/20)
Nombre de candidats admis	5

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.
